



DESCRIPTIF CHALET

Type de chalet	Quantité	Longueur de la tablette	Largeur de la tablette	Hauteur de la tablette	Profondeur du chalet
Chalet 4mx2m	1	3,75 m	43 cm	1 m	1,55 m
Chalet 3mx2m	2	2,40 m	43 cm	1 m	1,55 m
Chalet de 3,5mx2m	1	2 m	45 cm	1 m	1,85 m
Chalet 2,5mx2,5m	4	2,3 m	20 cm	90 cm	2,30 m

VOTRE PRESENCE

- Pour les personnes voulant disposer d'un chalet la présence doit se faire obligatoirement sur une semaine entière, veuillez cocher la semaine où vous souhaitez participer.

- Pour les personnes disposant de leur propre tonnelle veuillez indiquer les jours où vous souhaitez participer.

<input type="checkbox"/> Semaine 1 : Marché de Noël <input type="checkbox"/> Samedi 17 décembre <input type="checkbox"/> Dimanche 18 décembre <input type="checkbox"/> Lundi 19 décembre <input type="checkbox"/> Mardi 20 décembre	<input type="checkbox"/> Mercredi 21 décembre <input type="checkbox"/> Jeudi 22 décembre <input type="checkbox"/> Vendredi 23 décembre <input type="checkbox"/> Samedi 24 décembre
<input type="checkbox"/> Semaine 2 : Marché gourmand <input type="checkbox"/> Lundi 26 décembre <input type="checkbox"/> Mardi 27 décembre <input type="checkbox"/> Mercredi 28 décembre	<input type="checkbox"/> Jeudi 29 décembre <input type="checkbox"/> Vendredi 30 décembre <input type="checkbox"/> Samedi 31 décembre

DELIBERATION ET PAIEMENT

Pour les demandes de chalet, leur nombre étant limité une délibération sera mise en place afin de valider votre candidature. **Cette délibération aura lieu le 02 novembre 2022.**

Pour les emplacements en tonnelle notre service reviendra rapidement vers vous dès réception de votre candidature.

Service animations – Ville d'Embrun

Tel : 06 32 04 32 11 – Courriel : animation@ville-embrun.fr

Après acceptation de votre dossier par le service animation de la ville d'Embrun, le règlement devra lui être adressé dans les meilleurs délais. Ce paiement devra être effectué par chèque.

REGLEMENT DU MARCHÉ ET INFORMATIONS UTILES

Horaires / Installation du stand :

→ Horaires annoncés du marché de Noël :

Du 17 au 23 décembre : 10h – 18h / Le 24 décembre : 10h – 17h

→ Horaires annoncés du marché gourmand :

Du 26 au 30 décembre : 10h – 18h / Le 31 décembre : 10h – 17h

→ Horaires d'installation des stands : A partir de 7h30 tous les matins

→ Après l'installation du stand les véhicules devront être stationnés en dehors de la rue piétonne

Responsabilités :

→ La ville décline toute responsabilité en cas de vols, détériorations ou de pertes ainsi qu'en cas d'intempéries ou de catastrophe naturelle et des conséquences qui en suivraient.

→ La ville ne prévoit pas de service de sécurité pendant les nuits du marché.

→ Toutes les installations mises en place et utilisées par les exposants devront être conformes aux normes de sécurité en vigueur.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le service animation de la ville d'Embrun.

VOS COMMENTAIRES
